

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JUILLET 2016

L'An deux mille seize, le dix-huit juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de SOREZE, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Sorèze, salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Albert MAMY, président de séance.

Présents: M. Albert MAMY, Maire, Mmes Josette SALLES, Nelly RAMIERE, Rose-Marie FABRE, Lisette GRANDAZZI, Marie-Lise HOUSSEAU, Anne-Marie LUCENA, Myriam MAURICE, Magali PERRIN, MM. René ESCUDIER, Gérard de LEOTOING, Marc DURAND, Didier GLEIZES, François MARCOU, André SOULARD.

Ayant donné procuration : Isabelle LASNE à Magali PERRIN, Caroline MARCHAND à Myriam MAURICE, Thierry POUVREAU à Didier GLEIZES, Thierry SEMAT à René ESCUDIER, Philippe DUSSEL à Josette SALLES, Yannick TEYSSEYRÉ à Gérard de LEOTOING.

Absents : Myriam MORETTI, Michel PIERSON.

Mme Josette SALLES a été élu secrétaire.

1) - Avis sur l'extension CCLRS à LES CAMMAZES- D2016-063.

VU l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois à la commune de Les Cammazes, notifié le 11 juin 2016, **CONSIDÉRANT** qu'en application des dispositions de l'article 35-11 4^{ème} alinéa de la loi NOTRE, le conseil municipal doit être consulté dans un délai de 75 jours à compter de la notification pour donner son avis,

CONSIDÉRANT que la commune de Les Cammazes est dans le bassin de vie de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois et que son patrimoine historique, notamment la Rigole de la Montagne Noire et la voute de Vauban s'inscrit parfaitement dans le schéma et la politique touristique développés autour des Sources du Canal du Midi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

EMET un avis favorable sur l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois à la commune de LES CAMMAZES.

2) - Suppression d'un poste d'adjoint techn principal 1ère classe- D2016-064.

CONSIDÉRANT que le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe occupé par M. René CHABBAL est laissé vacant depuis son départ à la retraite le 1^{er} mars 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce poste ne sera pas pourvu et qu'il convient en conséquence de le supprimer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe laissé vacant.

3) - Création d'un poste d'adjoint techn territorial 2ème classe au 01 09 2016- D2016-065.

VU le contrat d'avenir signé le 23 juillet 2013 pour une période de 3 ans pour recruter M. Alexandre RAEPSAET en qualité d'agent polyvalent des services techniques ;

CONSIDÉRANT que durant cette période contractuelle, M. Alexandre RAEPSAET a acquis de nouvelles compétences et donné entière satisfaction ;

CONSIDÉRANT le non remplacement à la retraite de M. René CHABBAL ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016 pour pouvoir nommer M. Alexandre RAEPSAET.

4) - Acquisition de parcelles auprès de MM DURKEL- D2016-066.

VU la délibération du conseil municipal du 09 novembre 2015 validant le projet de création d'une voie verte entre Sorèze et Revel ;

VU l'accord de M. & Mme Gérard DURKEL suivant lettre du 31 mars 2016 de céder à la commune l'emprise nécessaire pour le passage de cette voie verte en limite de leur propriété ;

VU le document d'arpentage établi par le Cabinet VALORIS de Revel le 6 juin 2016 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE : l'acquisition au prix de 0,50€ le m² des parcelles cadastrées section C 1811 et 1813 d'une contenance respective de 154 m² et 257 m² appartenant à M. & Mme Gérard DURKEL. AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique qui sera reçu par Maître Thierry ZUCCON, notaire associé à Puylaurens.

5) - Requalification urb du bourg Rues Balette & Ferlus- D2016-067.

VU la délibération du conseil municipal du 13 juin 2016 approuvant l'avant-projet sommaire établi par le Cabinet « Un pour cent paysages » pour une troisième tranche de travaux de requalification urbaine portant sur les rues Balette et Ferlus pour un montant prévisionnel de 439 105€ H.T. ;

CONSIDÉRANT que cette opération est susceptible de bénéficier de subventions du Conseil Régional dans le cadre de l'aménagement et la valorisation des cœurs emblématiques des Grands Sites et du Conseil Départemental du Tarn dans le cadre du contrat « Atouts Tarn » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE de solliciter les aides financières auprès de la Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées et du Département du Tarn pour la programmation, à compter de l'exercice 2017, des travaux de requalification urbaine des rues Balette et Ferlus pour un montant prévisionnel de 439 105€ H.T. suivant estimatif du Cabinet « Un pour cent paysages » joint en annexe.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures dix.

Le Maire  
Albert MAMY